FRANÇOIS DESQUESNES
Vice-Président et Ministre du Territoire,
des Infrastructures, de la Mobilité
et des Pouvoirs locaux

NAMUR, LE 28 AVR. 2026

Madame Annick DE RIDDER
Ministre de la Mobilité, des Travaux publics, des Ports et du Sport

Place des Martyrs, 7

1000 BRUXELLES

Personne de contact : Alexia. Charels
Email : alexia.charels@gov.wallonie.be

Votre courrier du	Vos références	Nos références (à rappeler s.v.p.)	Annexe(s)
		FD/MP/CJ/AC/yd/2026-0446	

Objet : avis sur le projet de décret sur le transport exceptionnel- article 6§2 de la loi spéciale de réforme institutionnelle du 8.8.1980

Madame la Ministre,
Chère Madame De Ridder,

Comme suite aux échanges entre nos collaborateurs, je vous transmets notre avis sur le projet dont objet.

Une réserve doit être formulée.

Le texte prévoit la possibilité de faire circuler des VLL jusqu'à 62 tonnes lorsque le véhicule tracteur est à émission nulle. S'il faut effectivement encourager la décarbonation du transport par route, les VLL jusqu'à 60 tonnes ne génèrent pas de sollicitations supérieures à celles d'une combinaison classique à 44 tonnes, notamment grâce à une meilleure répartition des charges sur les essieux.

Cependant, disposez- vous d'une étude afin de démontrer que ce tonnage supplémentaire ne génèrera pas de sollicitions supérieures pour les ouvrages d'art ? Pourriez-vous me la communiquer afin que je puisse en prendre connaissance ?

Pour le surplus, votre projet n'appelle pas d'autres réserves ou commentaires de notre part.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Chère Madame De Ridder, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre,

François DESQUESNES